



AVIS IMPORTANT À TOUS LES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE VIVANT DANS LES ZONES URBAINES À LA LUMIÈRE DU CORONAVIRUS (COVID-19)

(Publié : le 9 Juin 2020)

Le gouvernement du Kenya a assoupli les restrictions des mouvements jusqu'à un certain point, cependant, un certain nombre de mesures sont toujours en place pour empêcher la propagation du corona virus (COVID-19), en particulier :

- Un couvre-feu à l'échelle nationale de 21heure à 4heure du matin. Ce couvre-feu est maintenant en vigueur jusqu'au 6 juillet 2020.
- Pas de mouvement dans ou hors de la région métropolitaine de Nairobi ainsi que dans les comtés de Mombasa et Mandera. Cette restriction est en vigueur jusqu'au 6 juillet 2020.
- Il n'y a toujours pas de mouvement vers ou hors des camps de réfugiés de Kakuma et Dadaab.
- Les frontières avec l'Éthiopie, la Somalie, Le Sud Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda restent fermer pour la circulation des personnes.
- Les restrictions de mouvement à Nairobi dans l'Eastleigh et à Mombasa dans l'Old Town, ainsi que dans les comtés de Kwale et Kilifi ont été levées.

Le nombre des cas de ceux qui contactent le COVID-19 augmente, et il est très important de vous tenir au courant et de respecter les directives et les restrictions du gouvernement du Kenya pour aider à prévenir la propagation.

Concrètement, cela signifie :

- **L'avez-vous** régulièrement les mains avec de l'eau et du savon.
- **Veillez à ne pas vous déplacer pendant la journée sauf s'il est absolument nécessaire.** Et si vous devez sortir, portez un masque dans tous les lieux publics et amenez avec vous vos documents d'enregistrement.
- **Ne pas assister ou tenir de rassemblements publics.** Si vous devez assister à une réunion publique tel qu'un enterrement ou un mariage, assurez-vous qu'il n'y a pas plus de 15 personnes dans ladite réunion. Cette restriction est en vigueur jusqu'au 6 juillet 2020.
- Au cas où le gouvernement procède à faire des tests dans différents endroits dans le but de contrôler la propagation du COVID-19 et que vous vous trouvez dans un tel endroit, s'il vous plaît veuillez coopérer avec le personnel du ministère de la santé.

Ces mesures sont là pour votre sécurité et dans votre propre intérêt. Et au-delà, vous contribuerez également à l'effort de réduire la propagation du COVID-19. Mais veuillez noter qu'il y a des implications au cas où vous ne suivriez pas ces instructions qui comprennent ce qui suit :

- Si vous ne portez de masque en public, vous pouvez être condamné à une amende allant jusqu'à 20 milles Kenya shillings ou à une peine d'emprisonnement qui peut aller jusqu'à six mois ou bien les deux.
- Si vous assistez à des rassemblements ayant plus de 15 personnes ou si vous vous déplacez pendant les heures du couvre-feu ou encore si vous tentez de voyager vers ou hors des camps de réfugiés de Kakuma ou Dadaab, vous pouvez être arrêté ; vous pouvez également être mis en quarantaine par le gouvernement dans un établissement désigné pendant 14 jours à vos frais.

Ces temps-ci ne sont pas faciles pour personne. Si vous avez besoin d'aide, veuillez consulter les numéros d'assistance urgente suivants :

Pour les urgences d'enregistrement/ de document : Secrétariat aux affaires des réfugiés à Shauri Moyo: 0772057770	Assistance téléphonique du HCR: 0800720063 (gratuit)
Pour les urgences médicales : NCCK 0704873342 / 0723281352/ 0723281362	Pour des problèmes liés à NHIF (Caisse nationale d'assurance hospitalière): 0740049502
Pour les urgences juridiques (arrestation, problèmes avec la police): Kituo cha Sheria 0720806531	Pour les urgences de subsistance : Conseil danois pour les réfugiés Danish Refugee Council 0800720181
Ligne directe du Counseling : 1190/ 1199/ 0721 336017	Ligne directe de la protection des enfants : 116
Ligne directe des violences basées sur le genre : 1195/ 0800720501	

Le COVID 19 se transmet directement à travers les gouttelettes (provenant de la toux/ éternuements) d'une personne infectée ; indirectement par contact avec des surfaces ou des objets utilisés par une personne infectée. Si vous montrez l'un des symptômes du COVID-19 tel que la fièvre, la toux, un essoufflement et des difficultés liées à la respiration, **Veillez contacter le ministère de la santé** au 0800721316 (gratuit); 0732353535; or 0748592558 pour des conseils.